

# COMMUNE DE SAINT MARTIN CANTALES

Liste des délibérations


Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

**Séance du Conseil Municipal**

**Du 09 juin 2026**

\*\*\*\*

 DE-2026-045 Financement des investissements du budget communal : réalisation d'un emprunt  
Adoptée à l'unanimité

*Le 11 juin 2026*  
**Le Maire, Pascal ESCURE**



Retrouvez les délibérations et les procès-verbaux de chaque conseil municipal sur notre site internet  
[www.saint-martin-cantales.fr](http://www.saint-martin-cantales.fr)

# COMMUNE DE SAINT MARTIN CANTALES

Liste des délibérations


Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

**Séance du Conseil Municipal**

**Du 09 juin 2026**

\*\*\*\*

 DE-2026-045 Financement des investissements du budget communal : réalisation d'un emprunt  
Adoptée à l'unanimité

*Le 11 juin 2026*  
*Le Maire, Pascal ESCURE*



Retrouvez les délibérations et les procès-verbaux de chaque conseil municipal sur notre site internet  
[www.saint-martin-cantales.fr](http://www.saint-martin-cantales.fr)

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026  
Date de reception de l'AR: 11/06/2026

015-211502000-DE\_2026\_045-DE  
A G E D I

République Française  
Département : CANAL  
Arrondissement : Mauriac

**SAINT MARTIN CANTALES - Commune**

Séance du mardi 09 juin 2026

**Délibération N° DE\_2026\_045**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 11 juin 2026 et affichée le 11 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11
Date de la convocation : 05/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Joëlle LAROCHE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Stéphanie DELCOUDERC, Rémi FILIOL, Thomas VIGNERON

Représentés : Clément CAPITAINE représenté par Thomas VIGNERON, Fabrice GALLAS représenté par Rémi FILIOL, Noémie VINCENT représentée par Stéphanie DELCOUDERC, Margaux DEGRELLE représentée par Joëlle LAROCHE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL  
REALISATION D UN EMPRUNT**

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3,

Vu le budget communal,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant que le prix des travaux de rénovation de la salle des fêtes communale est supérieur à l'estimatif initial présenté malgré une phase de négociation,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à la réalisation d'un emprunt pour financer ce projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de son président et après en avoir délibéré :

- Décide de demander à la Caisse d'Epargne Limousin le prêt suivant :
  - Montant : 100 000 €
  - Durée : 10 ans
  - Taux fixe : 3.75%
  - Échéances : trimestrielles
  - Commission d'engagement : 0.10%
- S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions

DE\_2026\_045

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026  
Date de reception de l'AR: 11/06/2026

015-211502000-DE\_2026\_045-DE  
A G E D I

- directes nécessaires pour assurer ce règlement ;
- S'engage en outre à prendre en charge tous les frais auxquels cet emprunt pourra donner lieu ;
  - Donne toutes délégations utiles à Mr le Maire pour le versement de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Pascal ESCURE  
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Stéphanie DELCOUDERC  
Secrétaire de séance

